

MAIRIE  
DE  
**POUZOLLES**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**BUDGET PRINCIPAL 2024****DM 6**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 18 Novembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. CAZALS Christophe, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MIRABILE Noelle.

Pouvoir de Mme MIRABILLE Noelle à Mme CALON Mauricette

Pouvoir de Mme MARQUET Nathalie à M. BONAVIDA Claude

Pouvoir de M. MAS Bernard à M. ROUCAYROL Guy.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer

Convocation en date du 12 novembre 2024

Membres en exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Suite à la décision d'une subvention imprévue, Monsieur le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante au budget principal 2024, afin d'augmenter les crédits nécessaires :

**Fonctionnement dépenses**

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Art 65748 subvention associations (AMF) | + 1 000 € |
| Art 61551 entretien matériel roulant    | - 1 000 € |

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer

Où l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les écritures modificatives ci-dessous :

**Fonctionnement dépenses**

|                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| Art 65748 subvention associations    | + 1 000 € |
| Art 61551 entretien matériel roulant | - 1 000 € |

- **AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses correspondantes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,  
ROUCAYROL Guy

